



Programme des Nations Unies pour l'environnement



Distr.
LIMITÉE

UNEP/GC.16/L.33
29 mai 1991

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Seizième session
Nairobi, 20-31 mai 1991

Point 4 de l'ordre du jour

RENFORCEMENT DU ROLE DU PNUE

Ouganda : Projet de décision*

Le Conseil d'administration,

Rappelant la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1972, par laquelle le Programme des Nations Unies pour l'environnement a été créé,

Rappelant en outre la résolution 44/228 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1989, par laquelle celle-ci a décidé de convoquer la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement pour intégrer les questions apparentées de l'environnement et du développement,

Conscient de la décision 15/1 du Conseil d'administration en date du 25 mai 1989, qui a réaffirmé le rôle essentiel que joue le Programme des Nations Unies pour l'environnement en tant que principal organisme chargé de catalyser, coordonner et encourager les activités en matière d'environnement à l'intérieur du système des Nations Unies,

Notant qu'il est plus que jamais indispensable de coordonner et diriger plus efficacement les activités liées à l'environnement, dont la diversité et l'importance ne cessent de croître, tant dans le système des Nations Unies que dans le contexte international plus large au sein duquel opèrent ces organismes,

1. Recommande à l'Assemblée générale des Nations Unies de prévoir des arrangements plus efficaces pour assurer la coordination et la direction effectives et globales des activités du système des Nations Unies dans le domaine de l'environnement pour lui permettre de faire face aux obligations nouvelles et toujours plus lourdes que lui impose la complexité croissante des problèmes écologiques mondiaux auxquels la communauté internationale se trouve confrontée, compte tenu du mandat du Programme sur les questions environnementales dans le monde;

2. Appuie le maintien et le renforcement du siège du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de tous les centres d'activité du programme à Nairobi, en raison des bons résultats que le Programme a obtenus à partir de ce lieu et de la nécessité de mieux l'équiper pour mener à bien sa tâche;

* Au nom des Etats membres du Groupe des 77.